

# SERVICE RESTAURATION MUNICIPALE

## ATTESTATION DES PARENTS

### ACCUEIL DES ENFANTS ALLERGIQUES MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Je soussigné,

**NOM** : .....

Prénom : .....

Adresse des Parents : .....

Atteste sur l'honneur que mon enfant :

**NOM** : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : .....

#### Scolarisé (e) à l'école

- maternelle publique du Ménez
- primaire publique du Ménez
- primaire privée Notre Dame de Larmor
- primaire privée Notre Dame de la Clarté

ne présente aucune allergie alimentaire, ni aucune maladie susceptible de nécessiter des soins ou précautions particulières lors des prises de repas à la cantine scolaire ou durant les temps périscolaires y compris les goûters (garderies, CLSH...)

présente des allergies ou pathologies nécessitant la constitution d'un plan d'accueil individualisé, conformément à la législation en vigueur.

Ce protocole réglementaire tripartite est établi entre les parents, la directrice ou le directeur de l'établissement fréquenté par l'enfant, le Maire, après avis de l'inspecteur d'académie et du médecin scolaire.

Fait à Larmor-Plage le.....

Signature des parents,  
(lu et approuvé)

Copie : Directeur d'Etablissement  
Responsable Restauration scolaire